

## **Programme hydrologique international**

58<sup>e</sup> session du Bureau du PHI  
(Paris, 10-12 septembre 2019)

### **ACTIONS DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 6 RELATIF A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT**

Point 7 de l'ordre du jour provisoire.

#### **RÉSUMÉ**

Le présent document rend brièvement compte des actions menées par l'UNESCO dans le cadre du PHI pour soutenir les États membres et faciliter leurs efforts en vue de la mise en œuvre et du suivi de l'Objectif de développement durable 6 – « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » – (ODD 6), en particulier :

- 7.1 Les activités du PHI de mise en œuvre et de suivi de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6
- 7.2 La proposition d'un indicateur de l'ODD sur l'éducation relative à l'eau



## **ACTIONS DU PHI DANS LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DE L'INDICATEUR DE L'ODD 6.5.2 (Coopération transfrontalière) (sous-point 7.1 de l'ordre du jour)**

1. La cible 6.5 invite les pays à assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen d'une coopération transfrontalière, le cas échéant. L'indicateur 6.5.2 a été adopté afin de mesurer les progrès réalisés à cet égard. L'UNESCO est co-responsable avec la CEE-ONU du suivi de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6, défini comme « le pourcentage de bassins hydriques transfrontaliers dans lesquels un dispositif opérationnel de coopération transfrontalière est en place ».

2. Les résultats du premier cycle de rapports sont visibles dans la publication « Progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières 2018 : Cadre de référence mondial pour l'indicateur 6.5.2 des ODD », publié en coopération avec la CEE-ONU et l'ONU-eau et initié lors de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm en août 2018, conjointement aux autres rapports relatifs aux indicateurs de l'ODD 6. Le rapport, disponible en anglais, français, espagnol et russe, renseigne sur le processus de rapport, les résultats, les défis et les étapes à venir. Les principaux résultats ont également été inclus dans le « Rapport de synthèse de l'ODD 6 » qui a été présenté lors de différents événements, tels que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (juillet 2018) lors duquel une analyse en profondeur de l'ODD 6 a été entreprise. La base de données de la Division de statistique de l'ONU, qui collecte des valeurs relatives à tous les indicateurs globaux, a été mise à jour en février 2019.

3. Suite à la décision adoptée par le Conseil intergouvernemental du PHI-UNESCO en juin 2018 et afin de faire face aux défis rencontrés lors des premiers efforts de suivi de l'indicateur 6.5.2 et de réunir des recommandations permettant des améliorations pour soutenir les États membres, le PHI et ses partenaires ont organisé des réunions régionales à Douala, au Cameroun, en juillet 2018 ; à Montevideo, en Uruguay, en novembre 2018 ; et à Istanbul, en Turquie, en février 2019. D'autres réunions régionales sont en préparation. Le PHI a également participé à une réunion d'experts portant sur l'amélioration de la coopération pour le partage de ressources en eau dans le cadre des accords internationaux et régionaux, dédiée à l'indicateur 6.5.2 et coordonnée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (Beyrouth, Liban, décembre 2018).

4. Le PHI revoit actuellement son modèle de rapport et le document de méthodologie utilisé pour la collecte des données, et prépare des documents d'appui complémentaires basés sur des recommandations faites par des États membres et les enseignements tirés du premier rapport. Faisant suite à la demande du Bureau du PHI, lors de sa 55<sup>e</sup> session, d'organiser une réunion avec les États membres de l'UNESCO pour discuter de la méthodologie de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6, une réunion mondiale se tiendra en décembre 2019, au Siège de l'UNESCO, afin de préparer la seconde phase de rapport.

## **L'INDICATEUR ODD PROPOSÉ SUR L'ÉDUCATION RELATIVE À L'EAU (Sous-point 7.2 à l'ordre du jour)**

5. Lors de la 56<sup>e</sup> session du Bureau du PHI en février 2018, les représentants des États membres ont reconnu la nécessité d'établir un indicateur sur l'éducation relative à l'eau. En juin 2018, lors de la 23<sup>e</sup> session du Conseil du PHI, la résolution XXIII-8 suivante a été adoptée : « Soutien du PHI aux États membres en vue de la proposition d'un nouvel indicateur pour l'objectif du développement durable 6.a.2 sur l'éducation à l'eau ». Cette résolution demande au PHI de développer une méthodologie, en coopération avec l'OCDE, l'OMS et le

PNUE, afin d'établir un indicateur solide, crédible et efficace sur l'éducation relative à l'eau, pour éventuelle soumission au Groupe inter-agences et d'experts sur les indicateurs des Objectifs de développement durable (IAEG-SDG) comme nouvel indicateur des ODD ou comme importante contribution au Programme 2030.

6. Suite à une réunion à l'UNESCO-IHE le 4 septembre 2018, deux groupes de travail ont été mis en place afin d'élaborer un indicateur pour l'éducation relative à l'eau, à savoir le « Groupe de travail pour un système d'éducation formelle relative à l'eau » (duquel l'UNESCO-PHI est responsable) et un autre travaillant sur un « Cadre de renforcement des capacités de coopération » (UNESCO-PHI, OCDE, PHI Delft et le PNUD-CAPNET).

#### *Système d'éducation formelle relative à l'eau*

7. Tout en tenant compte du travail déjà effectué par l'UNESCO (via l'Institut de statistique de l'UNESCO) sur l'ODD 4 relatif à l'éducation, l'UNESCO-PHI a commencé à élaborer une méthodologie pour indiquer l'existence/l'absence d'une éducation relative à l'eau dans le système général d'éducation formelle. La collecte de données pour cet indicateur sera fondée sur un questionnaire, qui comprendra un élément de ventilation par genre. L'objectif est d'évaluer la présence de programmes relatifs à l'éducation à l'eau dans l'enseignement supérieur et professionnel, au sein du système national d'éducation formelle. L'indicateur mesurerait le nombre de diplômés de formations relatives à l'eau dans l'enseignement supérieur, exprimé en pourcentage total du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, mais également en pourcentage de la population totale (lié à la théorie âge cohorte).

8. Les données de l'indicateur pourraient par la suite être utilisées pour conceptualiser, identifier et cartographier les besoins en capacités, grâce à une « Analyse du secteur de l'eau » calquée sur l'Analyse sectorielle en éducation et le Plan national sectoriel d'éducation.

9. À cette fin, l'UNESCO-PHI sollicite le soutien de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). L'ISU et l'UNESCO gèrent actuellement le processus de suivi de l'ODD 4 relatif à tous les niveaux d'éducation. L'ISU fonctionne à travers des points de contacts dans chaque pays, les questionnaires étant généralement envoyés aux institutions en lien direct avec le sujet de ces derniers. Il peut s'agir des ministères de l'Éducation, des ministères de la Culture, des Instituts nationaux de statistiques, etc. Sur la base des questionnaires développés par l'ISU et l'UNESCO pour l'ODD 4, et grâce aux ministères concernés, l'UNESCO-PHI développera un questionnaire sur l'éducation formelle relative à l'eau, qui sera d'abord diffusé dans quelques pays pilotes.

10. L'UNESCO-PHI bénéficiera du soutien de la Famille de l'eau de l'UNESCO, un réseau composé de 36 centres et instituts de catégorie 2, de 55 chaires dans 70 pays et de 169 Comités nationaux du PHI. Ce réseau représente une force considérable, capable d'atteindre différents ministères, établissements d'enseignement supérieur et universités proposant des diplômes de science et des spécialisations particulièrement liés aux sciences de l'eau.

11. En ce qui concerne les futurs développements de ce travail, des activités relatives à la fois à l'évaluation des établissements proposant des cours en lien avec l'eau et au développement d'un questionnaire sont menées en Uruguay, l'un des premiers pays pilotes. Le PHI y dispose d'une Chaire relative à l'eau et d'un centre de catégorie 2 qui soutiennent ces activités. Une fois approuvé au niveau national, le questionnaire sera ensuite présenté pour validation lors d'un atelier sous-régional puis diffusé plus largement dans la région.

12. En raison de sa surface et de sa population réduites (270 000 km<sup>2</sup> pour environ 1,9 millions d'habitants) et du faible nombre d'universités et d'établissements, le Gabon a été choisi comme second pays pilote pour conceptualiser la méthodologie de l'indicateur pour l'éducation relative à l'eau.

13. L'UNESCO-PHI a mené une première mission au Gabon en mars 2019 et a rencontré les représentants du ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche scientifique et du Transfert de technologies, du ministère de l'Économie, ainsi que les Directeurs de différents établissements proposant une éducation relative à l'eau et des diplômés associés au Gabon. L'organisation d'un atelier sur l'indicateur pour l'eau a été proposée : celui-ci réunirait tous les établissements concernés par les sciences de l'eau, afin de présenter et valider le questionnaire sur l'éducation formelle relative à l'eau. Cela serait également bénéfique pour l'évaluation des besoins en capacités du pays.

14. En ce qui concerne l'ajout d'autres régions, la Tunisie sera probablement le pays pilote pour la région arabe, et la Malaisie pour la région Asie Pacifique.